



CHARTRE DE BONNE CONDUITE CHEZ LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le harcèlement est constitué par des agissements qui portent atteinte à la dignité d'une personne ayant pour effet de créer un environnement intimidant et offensant. C'est un acte répétitif attaquant physiquement ou/et moralement autrui. Le harcèlement se retrouve partout (réseaux sociaux, vie réelle).

Ses conséquences peuvent être dramatiques. En effet, ces actes de violences physiques et psychologiques peuvent créer un mal-être allant de l'isolement, la dépression jusqu'à la blessure voire le suicide.

Le harcèlement est puni de manière disciplinaire, mais aussi pénale.

En tant que Jeune Sapeurs-Pompiers :

- ❖ Je dis NON au harcèlement sous toutes ses formes, que ce soit à l'oral ou physiquement,
- ❖ Je dis NON au harcèlement en tout lieu, au sein de la section, sur internet ou par téléphone,
- ❖ Je suis respectueux et bienveillant envers les autres JSP, l'encadrement et le personnel de l'établissement,
- ❖ Je suis témoin de harcèlement, je brise la loi du silence et j'alerte immédiatement l'encadrement. *Si je suis victime ou témoin de harcèlement : appeler le numéro 3018 (ou 3020 pour le harcèlement scolaire),*
- ❖ Je refuse l'isolement en m'ouvrant aux autres,
- ❖ Je suis solidaire, je refuse la loi du plus fort. Ensemble dans une section, faisons bloc contre le harcèlement,
- ❖ J'accepte les autres et leurs différences,

Signature :